

## **Mot du Président de l'APSF**

### **Rapport annuel 2003**

*L'APSF, 10 ans déjà* ———

Le 28 avril 2004 a marqué le 10ème anniversaire de l'APSF. Dix années durant lesquelles l'APSF s'est construite et développée avec l'appui de la collectivité dans laquelle elle prend racine. Et c'est à toute cette collectivité qu'il y a lieu de rendre hommage en cet anniversaire.

Hommage, d'abord, aux fondateurs de l'APSF. Des hommes dotés d'une expérience professionnelle avérée et dont certains étaient déjà rompus aux rouages de la chose associative, proposent leur engagement actif et désintéressé pour jeter les premiers jalons de l'Association instituée par la récente loi relative à l'activité des établissements de crédit. Ces hommes surmontent les obstacles de départ liés à toute entreprise naissante. Ils imaginent des structures aptes à gérer les métiers de financement, dans leur diversité mais aussi dans leur spécificité.

Le 28 avril 1994 est créée l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement. Le petit local qui accueille cette naissance comme celui qui l'hébergera quelque temps encore, sont mis gracieusement à sa disposition par deux sociétés membres. Très vite, l'APSF se dote d'un siège à la mesure de ses ambitions.

Le nom de ces hommes restera gravé non seulement dans l'acte de naissance de l'APSF, mais aussi et surtout dans la mémoire de toutes celles et tous ceux qui, à un titre ou un autre, s'intéressent aux métiers de financement.

Hommage, ensuite, à tous ses administrateurs toujours dignes dépositaires des valeurs fondatrices de l'APSF. Ceux d'hier appelés entre temps à assumer d'autres fonctions; ceux d'aujourd'hui qui en tracent l'action et en assurent le dynamisme.

L'APSF - le législateur l'aura ainsi voulu - a été bâtie sur un socle hétérogène de métiers dont le dénominateur commun est d'offrir, sous une forme ou une autre, des financements. Dotées selon la loi d'un nouveau statut, celui d'établissement de crédit, les sociétés de financement entament un tournant historique dans la voie de leur modernisation.

Exerçant jusqu'alors sur simple déclaration d'existence et sans contrainte particulière, voilà qu'elles doivent non seulement compter avec de nouvelles conditions d'exercice et intégrer des règles de gestion drastiques, mais aussi s'adapter au nouveau droit des affaires et opérer sur un marché marqué par l'intensification de la concurrence.

Le rôle de l'APSF dans cette transition a été décisif.

Et en cet anniversaire, sans doute y a-t-il lieu aussi matière à célébration. Célébration des valeurs fondatrices de l'APSF, célébration de ses réalisations, célébration de la modernisation des métiers de financement.

En peu de temps, l'Association a réussi à fédérer toutes les sociétés de financement autour de valeurs communes qui ont pour nom éthique, engagement et solidarité et à développer chez eux un sentiment d'appartenance.

Certes, comme toute organisation qui regroupe des métiers ayant parfois en leur sein des préoccupations commerciales différentes, le consensus recherché n'a pas été toujours facile à trouver. Mais le partage de valeurs fondamentales, la mobilisation qui ne s'est jamais démentie ont fini par privilégier l'intérêt général.

Il faut dire que dans sa quête de promotion des métiers de financement, de tous les métiers de financement, l'APSF a dû s'organiser pour que toutes les sensibilités puissent être représentées et toutes les voix puissent s'exprimer.

En interne, des règles pertinentes de composition de ses structures et de fonctionnement ont ainsi été instituées, avec à la clé une rotation au niveau des instances dirigeantes. Avec à chaque fois la recherche d'une plus grande efficacité d'action (comme en témoigne la réforme des statuts en (2001).

Ayant pris ses marques avec des modalités de fonctionnement souples et efficaces, l'APSF s'est attelée concrètement à la tâche : défendre les intérêts des professions qu'elle réunit, développer avec ses partenaires des relations de confiance, promouvoir, au sein des métiers, des règles éthiques susceptibles d'en asseoir l'image et d'en accroître l'audience.

L'inauguration, en 2001, d'un cycle de communication matérialisé par l'organisation d'Assises consacrées chaque année à un métier, la publication d'actes de ces Assises, d'annuaires des sociétés de financement, de guides spécialisés, constituent les exemples les plus frappants d'une action menée sous tous azimuts destinée à accroître l'audience des métiers de financement.

Ce qui retient aussi l'attention, c'est que l'APSF s'est imposée très tôt comme un interlocuteur apprécié pour toutes les questions touchant de près ou de loin les métiers de financement et a acquis, très tôt droit de cité auprès des Autorités Monétaires, des autres partenaires institutionnels et d'organisations consœurs.

Dès 1996, le Gouverneur de Bank Al-Maghrib adressait au Bureau de l'APSF ses félicitations pour les "progrès réalisés", félicitations qu'il renouvelait d'ailleurs, en 2003, à propos du Système d'Aide à l'Appréciation du Risque mis en place par l'APSF.

Les rencontres avec le Ministre chargé des Finances sont devenues quasi-traditionnelles, au lendemain de chaque renouvellement du Bureau. Les relations entre les sociétés membres et la Trésorerie Générale du Royaume ont été formalisées dans le cadre d'une convention Sociétés de crédit à la consommation - DRPP.

Parallèlement, la concertation avec la Direction du Trésor, la Direction des Impôts, le CDVM s'est développée au point qu'elle représente aujourd'hui une tradition.

Au demeurant, c'est dans le cadre de cette concertation que l'APSF, à force d'arguments et de patience, a pu être écoutée pour convaincre ses partenaires institutionnels de la spécificité de chaque métier et de la portée de chaque décision sur un métier de financement ou un autre. Exemples éloquentes de cette attention : l'élaboration progressive d'un cadre fiscal adapté pour le crédit-bail et la reconsidération attendue de la question du taux maximum pour le crédit à la consommation.

L'APSF s'est aussi attelée à établir des passerelles avec son environnement extérieur et a tissé un large réseau de relations avec des organisations nationales et étrangères.

La reconnaissance au plan international du rôle de l'APSF dans la promotion des métiers de financement - et fait remarquable, du professionnalisme des sociétés de financement et des progrès de l'économie marocaine - s'est matérialisée par l'organisation, à son initiative, du congrès annuel conjoint d'Euofinas et de Leaseurope. C'était à Marrakech, en septembre 2003.

Bien sûr, l'APSF célèbre ses 10 ans en se projetant dans l'avenir. Un avenir qui appelle une maîtrise de plus en plus fine du risque, des compétences renouvelées, la diffusion d'informations pertinentes et utiles au-delà de ses champs de compétences actuels, tant pour les opérateurs, que pour les décideurs et les observateurs.

C'est dans ce cadre que des projets comme le Système d'Aide à l'Appréciation du Risque ou le Système d'Aide au Management ont vu le jour. Que des chantiers comme celui de la formation ont été ouverts et que d'autres comme l'institution d'un Observatoire du crédit, figurent au rang des priorités.

Ces chantiers sont stratégiques. Le souligner, en ce 10ème anniversaire, c'est célébrer une action qui s'articule dans un continuum passé présent- futur.

**Abderrahmane Bennani-Smires**